



Résidence sociale intergénérationnelle Sara Banzet

3 rue Amélie de Berckheim
67450 Mundolsheim
Tel : 06 22 17 19 31
Mail : residencebanzet@entraide-relais.fr

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2023

« Entraide Le Relais »

6 rue des Imprimeurs – 67200 STRASBOURG - Tél : 03.88.10.34.50 Fax : 03.88.30.41.89

e-mail : secretariat@entraide-relais.fr internet : www.entraide-relais.fr

Sommaire

1	Présentation du service, spécificités, prestations proposées	2
1.1	Rappel du cadre réglementaire	2
1.2	L'équipe	2
1.3	L'offre de logement	3
2	Les résidents : en 2023, 52 personnes logées et accompagnées	5
2.1	Le Foyer Jeunes Travailleurs	5
2.2	La résidence sociale « sénior »	8
3	Entrées/Sorties.....	9
3.1	Taux d'occupation 2023 : 93,35 %.....	9
3.1.1	Le Foyer Jeunes Travailleurs	9
3.1.2	La résidence sociale sénior.....	9
3.2	La phase d'admission.....	10
3.3	Mouvements : en 2023, le turnover est de 42 %.....	10
4	Les modalités d'intervention sociale	11
4.1	La vie semi-collective.....	11
4.1.1	Les contacts quotidiens	11
4.1.2	Les temps d'activités collectives	12
4.2	L'accompagnement social individuel	16
4.2.1	Le Foyer Jeune Travailleur	16
4.2.2	La résidence sociale sénior.....	19
5	Perspectives 2024 : l'évolution du projet social	22

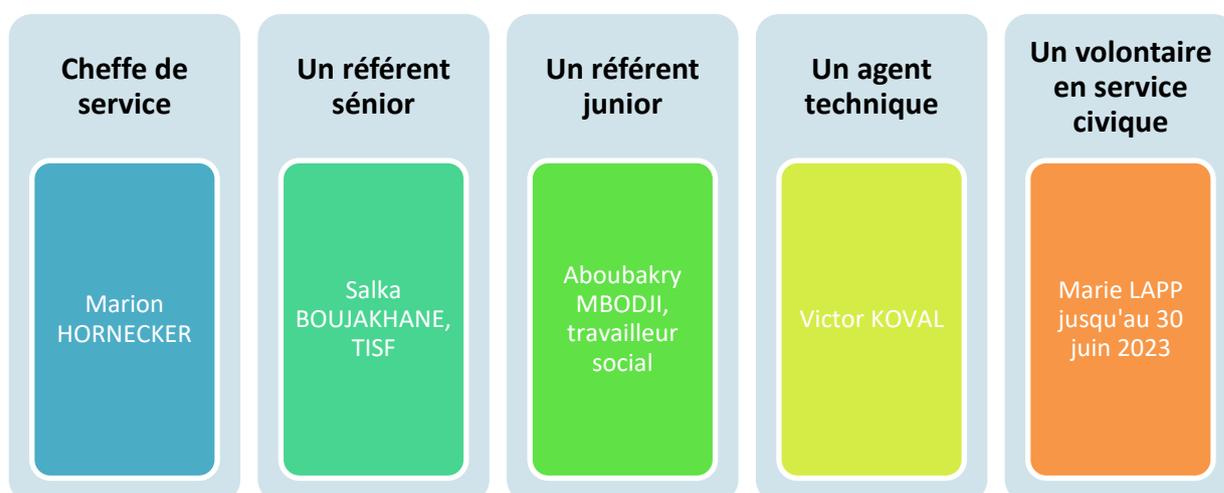
1 Présentation du service, spécificités, prestations proposées

1.1 Rappel du cadre réglementaire

La Résidence intergénérationnelle « Sara Banzet » est agréée par décision préfectorale du 02/06/2017, pour une capacité de 20 places en Foyer Jeunes Travailleurs (FJT) et 18 places en résidence sociale pour un public dit senior.

Son activité est encadrée par les décrets et circulaires relatifs aux FJT et aux résidences sociales. Elle répond également aux objectifs du PDALHPD, (Plan Départemental d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées).

1.2 L'équipe



L'équipe éducative de la résidence a pour **missions** de :

- favoriser l'autonomie des résidents en mettant en œuvre un accompagnement de proximité individuel et collectif,
- favoriser le parcours des résidents vers le logement ordinaire,
- faire vivre les espaces de vie semi-collectifs pour favoriser les liens intergénérationnels entre résidents,
- veiller au respect du règlement de fonctionnement,
- assurer la gestion locative de la résidence en lien avec le service administratif et le service technique.

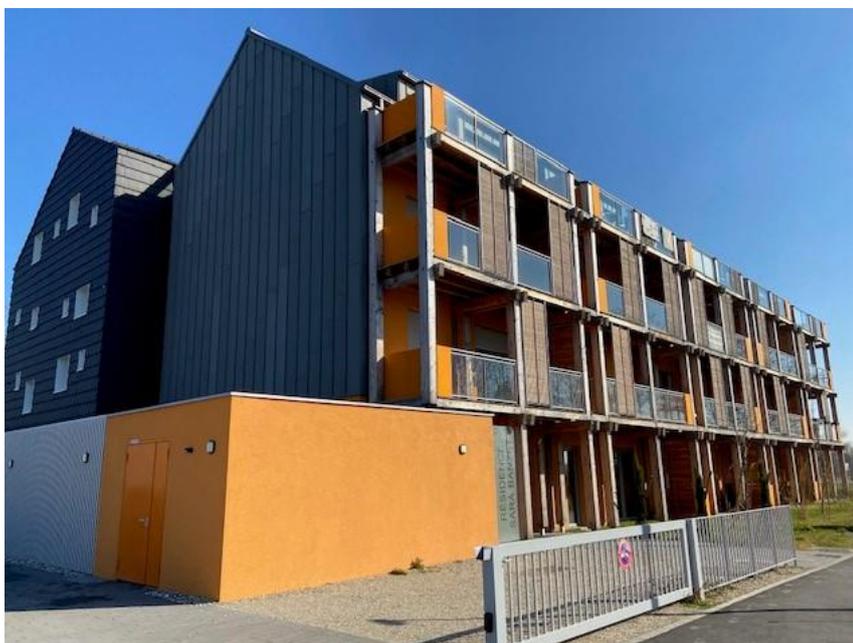
Elle assure une présence quotidienne du lundi au vendredi avec une amplitude horaire variable selon les jours d'ouverture :

- de 9Hh30 à 18H00,
- Jusqu'à 20h00 les mercredis et vendredis,
- Un samedi sur deux.

De septembre 2022 à juin 2023, l'équipe a été complétée par **une volontaire en service civique**, dont la mission d'intérêt général a porté plus particulièrement sur l'animation de la vie semi-collective au sein de la résidence. La mission représentait un volume de 28H00/semaine. Elle a été partagée avec la Résidence Accueil l'Elan.

Les résidents bénéficient de la même astreinte téléphonique que les autres services hébergement/logements accompagnés de l'association pour les nuits, week-end et jours fériés.

1.3 L'offre de logement



La résidence est composée de 38 logements individuels : 20 T1 et 18 T2. Tous les logements sont meublés et équipés en électroménager.

La redevance locative due par les résidents comprend le loyer et les charges locatives (eau froide, eau chaude, chauffage, électricité).

Type	Surface	Redevances 2023
T1'	Entre 22 et 24 m2	Entre 466,96 € et 483,21 €
T1 BIS	Entre 27 et 34 m2	Entre 513,98 € et 531,85 €
T2	Entre 39 et 46 m2	Entre 531,88 € et 550,37 €

Un montant de 22 € est à ajouter à la redevance mensuelle pour couvrir les frais d'accès TNT/Internet et l'amortissement de l'équipement en mobilier et électroménager.

Le site comprend également :

- des parties communes à l'ensemble des résidents : buanderies, local vélo,
- des espaces professionnels : bureaux pour l'équipe éducative et atelier technique,
- une grande salle polyvalente aménagée pour en faire un lieu de rencontre convivial.



2 Les résidents : en 2023, 52 personnes logées et accompagnées

La Résidence sociale intergénérationnelle est destinée à l'accueil de personnes suffisamment autonomes pour vivre en logement privatif, mais dont la situation socioprofessionnelle est trop précaire pour l'accès direct à un logement autonome.

Elle a la particularité de réunir sous le même toit des juniors et des séniors :

- **Juniors** : personnes en apprentissage, stagiaires ou en emploi, sur dérogation des étudiants ; âgées de moins de 25 ans, exceptionnellement jusqu'à 30 ans ; isolées sans enfant à charge,
- **Seniors** : personnes en emploi, retraitées, bénéficiaires de minima sociaux, d'allocation chômage..., prioritairement âgées de plus de 55 ans, toutefois il y a une possibilité de dérogation à partir de 50 ans ; isolées ou en couple sans enfant à charge.

Les personnes accueillies disposent de ressources suffisantes pour assumer la charge d'un loyer tout en ne dépassant pas les plafonds PLAI (en 2023, revenu fiscal de référence inférieur à 12032 €/an pour une personne seule). Elles ont également la possibilité d'ouvrir droit à l'Aide Personnalisée au Logement.

Enfin elles doivent justifier d'une situation administrative régulière sur le territoire français.

En 2023, nous avons logé et accompagné 52 personnes (47 en 2022).

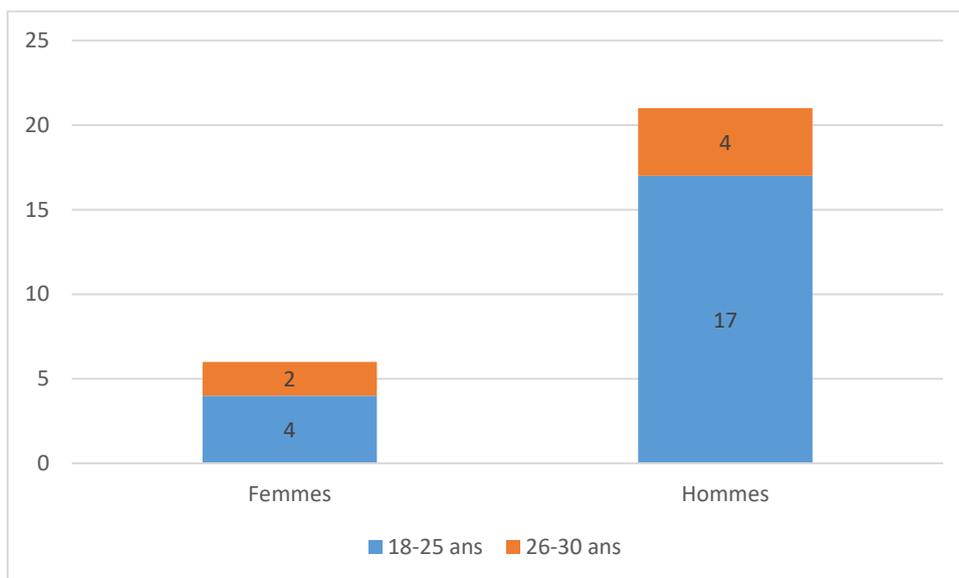
Nous présenterons ci-dessous des statistiques différenciées pour les **27 personnes** accueillies dans le cadre du **Foyer Jeunes Travailleurs** et les **25 personnes** accueillies dans le cadre de la **résidence sociale « sénior »**.

2.1 Le Foyer Jeunes Travailleurs

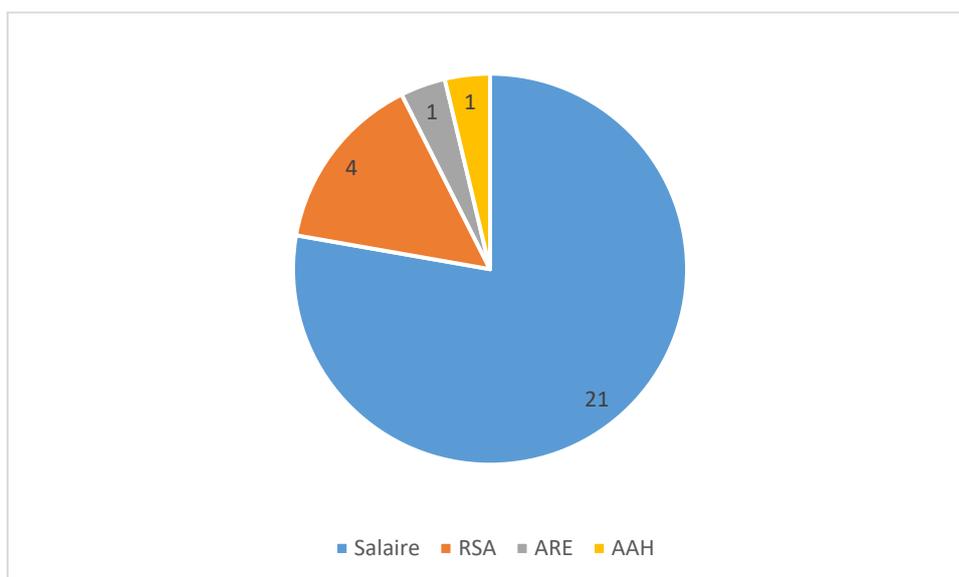
➤ Sexe/Âge :

En 2023, les personnes accueillies sont à nouveau majoritairement des hommes. Comme sur l'exercice précédent, cela s'explique par un nombre de candidatures masculines plus élevé, 93% des candidatures transmises par le SIAO en 2023.

La moyenne d'âge est de 23,1 ans. Elle est en baisse par rapport à 2022 (24,4 ans), car nous avons priorisé les candidatures de jeunes relevant de la tranche d'âge 18-25 ans, pour respecter nos obligations vis-à-vis de la CAF.



➤ **Ressources au 31 décembre 2023 ou au moment de la sortie de la résidence :**



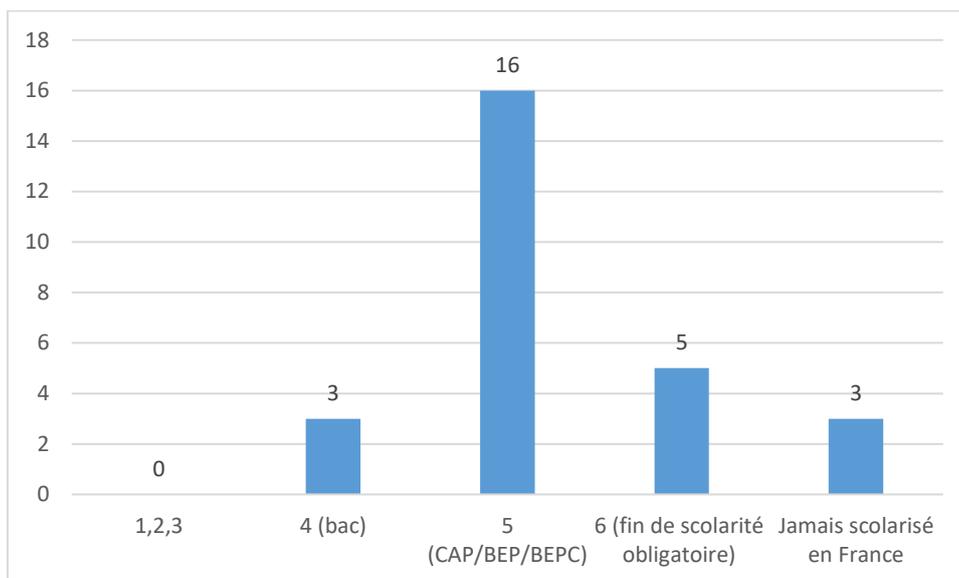
Nous constatons une nouvelle fois que la majorité des ressources proviennent du salariat, 77,7 % (59 % en 2022).

Sur les 27 résidents accueillis tout au long de l'année 2023, 21 ont occupé un emploi. Parmi eux, 6 étaient en CDI et 7 en apprentissage.

Les typologies de contrat sont variées et peuvent être cumulatives :

Intérim	1	CDI	6
CDDI	2	CDD	5
Apprentissage/Alternance	7		

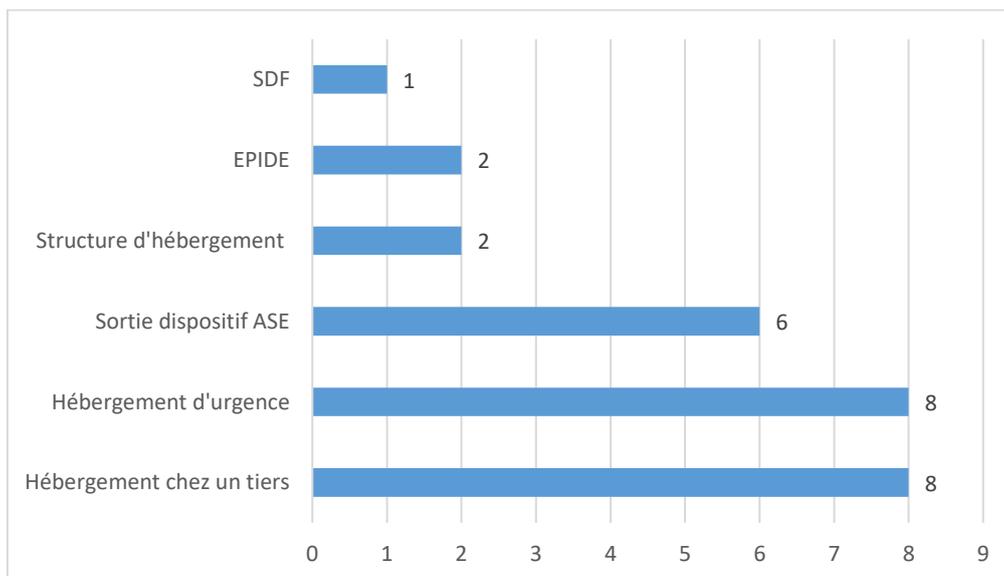
➤ **Niveau d'étude :**



Le niveau d'étude majoritaire est le niveau 5, pour 59 % des jeunes. Ce même niveau représentait 52 % des juniors sur l'année 2022.

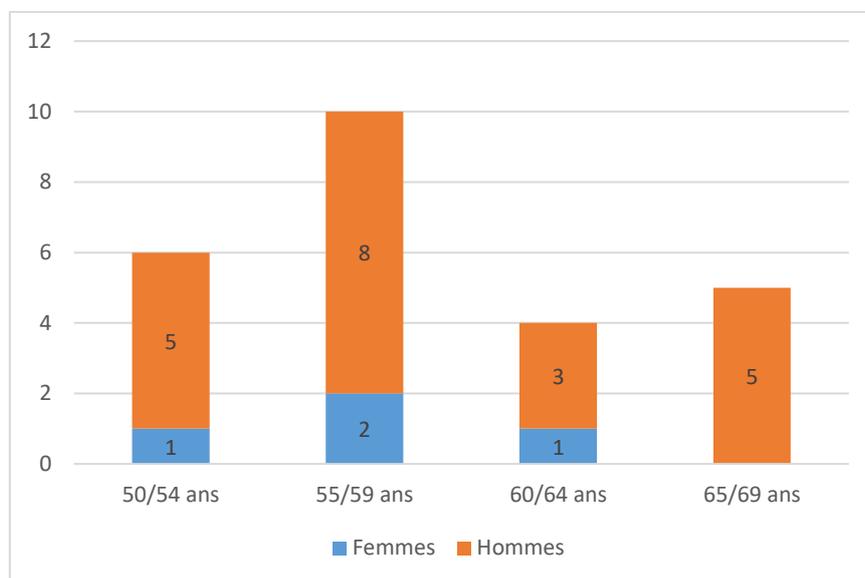
➤ **Situation locative antérieure à l'entrée à la résidence :**

Les situations relevant de l'urgence (33 %) ou d'hébergement chez un tiers (29,6%), restent la majorité des situations antérieures connues par le public avant son arrivée au FJT. Nous constatons toutefois une augmentation des sorties ASE, 22 % en 2023 (7,4 % en 2022).



2.2 La résidence sociale « sénior »

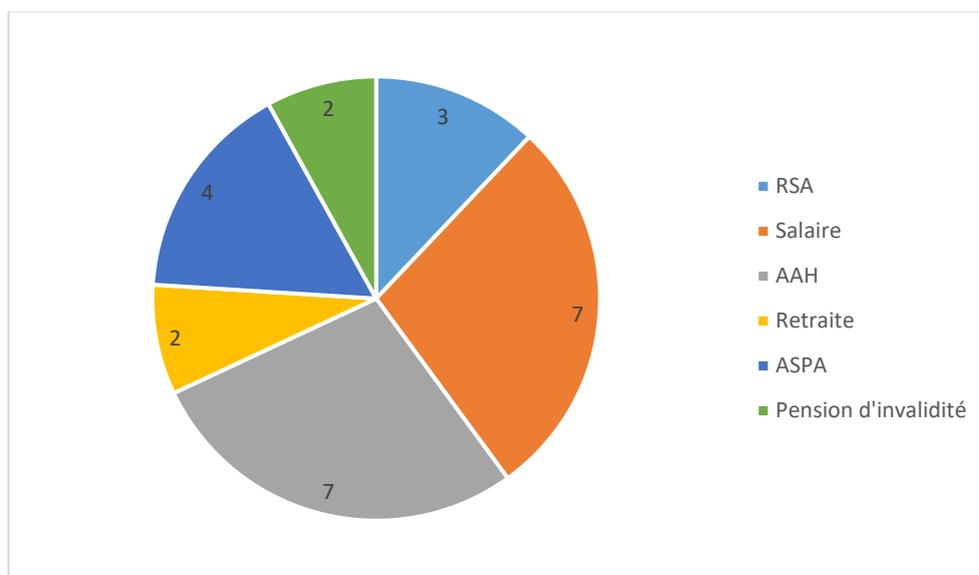
➤ Sexe/Âge :



En 2023, la majorité des personnes accueillies étaient des hommes, 84 % sur l'effectif total. Comme pour les juniors, cela s'explique par un nombre plus important de candidatures SIAO masculines.

Nous constatons une moyenne d'âge, similaire à l'année précédente, de 58,8 ans.

➤ Ressources au 31 décembre 2023 ou au moment de la sortie de la résidence :



Nous constatons une diversité des ressources.

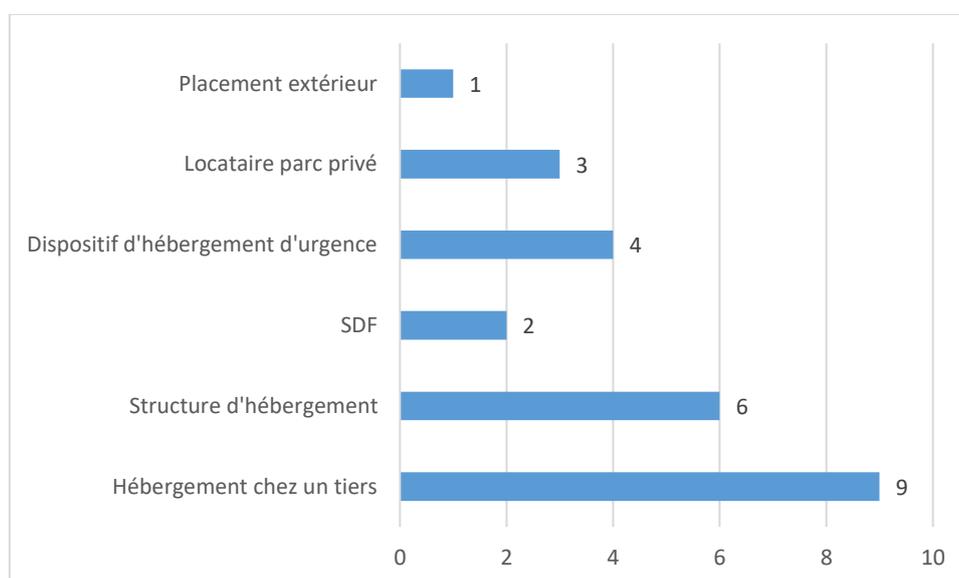
Nous constatons une légère hausse des personnes occupant un emploi salarié au courant de l'année, 7 contre 5 les années passées. Ces emplois restent précaires : missions intérim ou contrats à durée déterminée en chantier d'insertion.

➤ **Situation locative antérieure à l'entrée à la résidence :**

44 % des personnes étaient accueillies dans un dispositif d'hébergement (urgence ou insertion) avant leur entrée à la résidence.

36 % des personnes étaient hébergées chez un tiers.

Ces situations étaient inconfortables et relativement mal vécues par les personnes.



3 Entrées/Sorties

3.1 Taux d'occupation 2023 : 93,35 %

3.1.1 Le Foyer Jeunes Travailleurs

Nous calculons un taux d'occupation de 93,15 % pour la partie FJT. Cela représente 6800 nuitées, dont 4334 pour les 18-25 ans.

3.1.2 La résidence sociale sénior

Nous calculons un taux d'occupation de 93,58 % pour la partie sénior. Cela représente 6148 nuitées.

3.2 La phase d'admission

Pour rappel, il n'y a pas d'accès direct à la résidence.

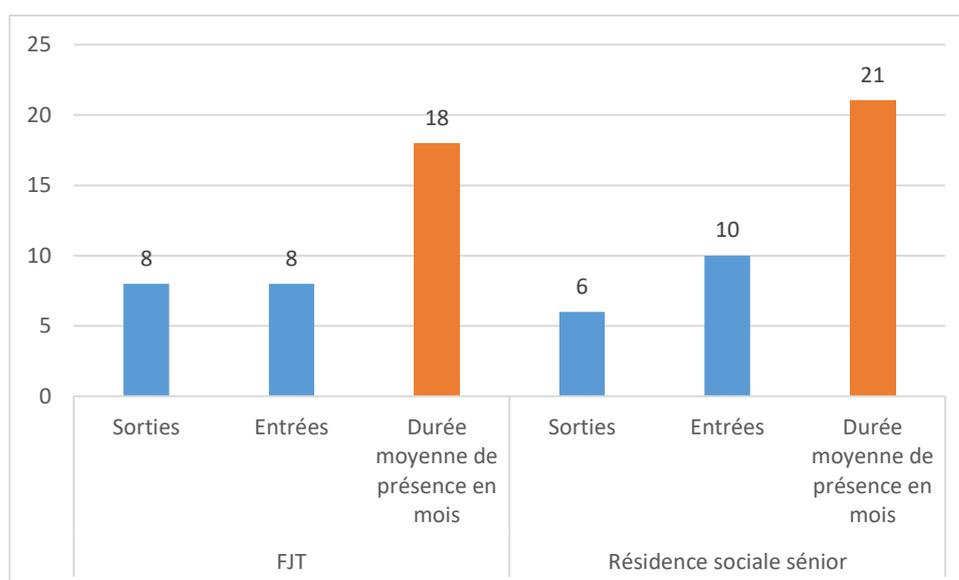
Lors d'une vacance de logement, nous en informons le SIAO 67, qui nous oriente alors un candidat. Chaque personne est invitée à un entretien de préadmission, qui comprend une visite de la résidence et du logement vacant. Cet entretien se fait en binôme travailleur social/cheffe de service. Il permet de prendre connaissance de la situation de la personne, de ses projets, de ses attentes et ainsi d'évaluer l'adéquation entre les projets de la personne et le projet social porté par notre structure. A l'issue de la rencontre, nous présentons la candidature à la directrice de l'association, qui donne une décision d'admission ou de refus.

En 2023, nous avons étudié **31 candidatures (17 en 2022)** : 15 pour le FJT, 16 pour la résidence sociale sénior. **18 personnes ont effectivement intégré la résidence.**

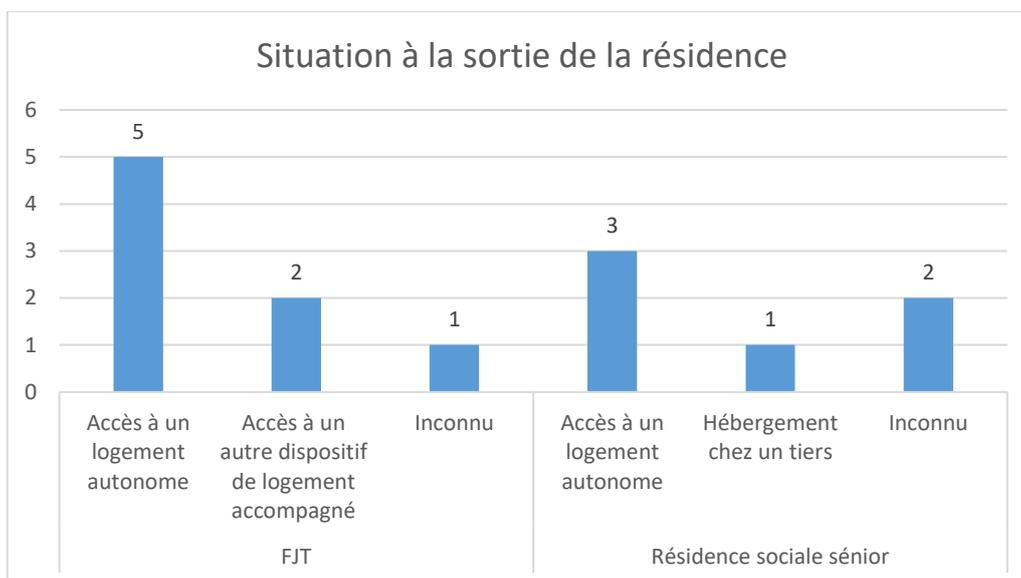
5 dossiers ont fait l'objet d'un refus par l'association après l'entretien de préadmission et étude du dossier SIAO. Dans ces situations, c'est l'aspect financier ou la situation administrative qui ont été un frein à l'accès à la résidence.

8 personnes n'ont pas souhaité maintenir leur candidature. Le principal argument avancé est la situation géographique de la résidence.

3.3 Mouvements : en 2023, le turnover est de 42 %



Au courant de l'année, **18 personnes ont intégré** la résidence et **14 en sont sorties**. La durée moyenne de présence est de **19,5 mois**.



→ 11 personnes ont quitté la résidence à la suite de **l'aboutissement de leur projet de relogement**.

→ Pour trois personnes, nous avons été dans l'obligation de mettre **fin à la convention à la suite du non-respect récurrent du règlement de fonctionnement** malgré l'accompagnement socio-éducatif en place au sein de la structure.

4 Les modalités d'intervention sociale

4.1 La vie semi-collective

4.1.1 Les contacts quotidiens

Nous tenons des statistiques sur le nombre de résidents que nous voyons quotidiennement. Cela inclut les personnes qui fréquentent les espaces collectifs, qui viennent nous solliciter au bureau ou tout simplement nous saluer, échanger quelques mots.

Cette démarche nous permet également de nous rendre attentifs aux personnes que nous n'aurions plus vues depuis quelques jours. Nous allons alors prendre de leurs nouvelles, nous assurer que tout va bien.

En 2023, sur les 230 jours de présence des professionnels à la résidence, nous avons vu en moyenne **16 personnes par jour**.

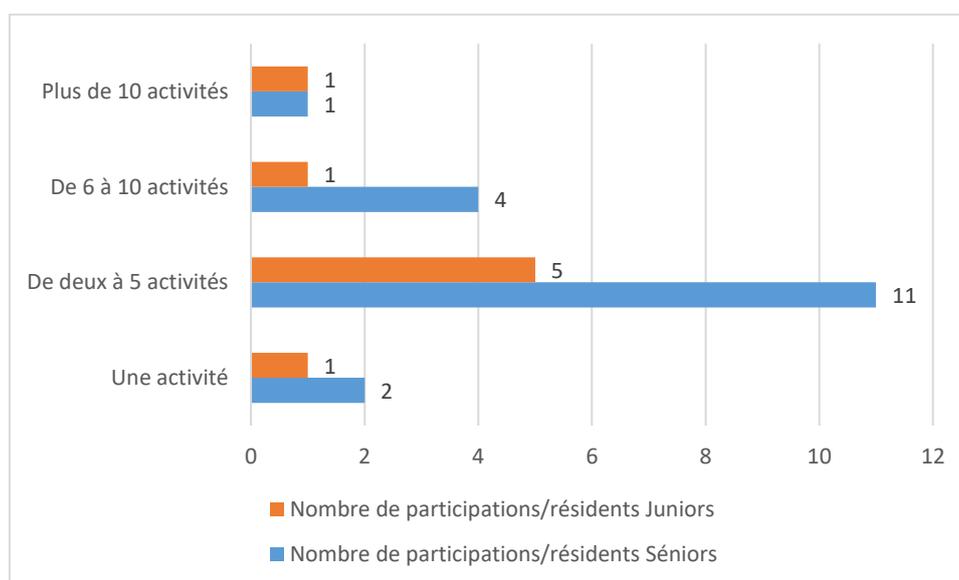
4.1.2 Les temps d'activités collectives

Nous avons proposé **23 activités collectives** tout au long de l'année 2023.

En termes de **fréquentation**, nous constatons que c'est le projet « Apéro Déco » qui a mobilisé le plus de résidents :

- 8 repas collectifs, qui ont réuni en moyenne 5 résidents,
- 4 activités à la résidence, qui ont réuni en moyenne 4résidents,
- 5 sorties, qui ont réuni en moyenne 4,4 résidents,
- 6 apéros déco, qui ont réuni en moyenne 10 résidents.

26 résidents, soit 50 % des personnes logées en 2023, **ont participé à au moins une activité** : 18 personnes dites seniors et 8 personnes dites juniors.



Il est à noter que les personnes ont la possibilité d'inviter une ou plusieurs personnes de leur entourage à participer à une activité.

En 2023, **10 personnes invitées** se sont ainsi jointes au groupe des résidents. Ces personnes n'apparaissent pas dans les statistiques présentées ci-dessus.

• **Focus sur le séjour 2023 :**

En 2022, nous avons prévu de partir en séjour à Gérardmer avec quelques résidents. La destination a été choisie avec eux, ainsi que les activités. Le projet séjour devait permettre de travailler plusieurs objectifs :

- Savoir projeter et organiser financièrement un projet,
- Accéder à un projet de séjour adapté à ses revenus,
- Participer à l'organisation sur le plan matériel, alimentaire,
- Participer à l'élaboration du plan des activités et des temps collectifs,
- Savoir vivre en collectif et respecter les règles définies au sein de ce collectif,
- Sortir de son quotidien et donc de sa zone de confort,
- S'enrichir sur le plan culturel,
- Créer du lien intergénérationnel, développer l'esprit de groupe, le partage, la solidarité.

Nous sommes partis du 12 au 14 mai avec 5 résidents (quatre séniors et un junior), accompagnés de Salka et de Marie, volontaire en service civique. En termes d'organisation, trois réunions ont été prévues en amont pour préparer le voyage (repas, liste d'affaires à emporter, règlement en plusieurs fois, etc.), sur les mois précédant le départ. Les résidents ont apprécié ces moments qui leur ont été utiles et qui leur ont permis de participer à la construction du séjour.

Le vendredi 12 mai, nous avons visité la Confiserie des Hautes Vosges puis nous nous sommes rendus au gîte avec des courses pour faire le repas du soir. Le gîte a beaucoup plu aux résidents, il était très lumineux et assez spacieux. Certains d'entre eux sont allés visiter le village le soir même.

Le samedi 13 mai était assez sportif. Nous avons pu faire une belle randonnée autour du lac de Gérardmer, allant jusqu'à la tour de Mérelle nous offrant un point de vue époustoufflant de la région. Le soir, nous sommes sortis au centre-ville pour boire un verre.

Le dimanche 14 mai, nous avons remballé nos affaires et sommes allés à la luge d'été sur rail. Cette activité était assez ludique, ce qui nous a valu un retour très calme dans la voiture, la fatigue se faisant sentir.

Ce séjour était très intéressant en tout point de vue et nous a permis de découvrir les personnes sous un autre jour. Nous avons constaté que certains rencontraient des difficultés à se conformer au rythme et à la vie en groupe. Quelques conflits ont émané dans le groupe du fait de ces complications. Malgré tout, lors de la réunion bilan, le groupe a su échanger posément sur le séjour. Le bilan ressorti a été majoritairement positif avec de vifs remerciements à l'équipe. Pouvoir partir en séjour leur a permis de sortir de leur routine, changer d'air et de découvrir de nouveaux lieux et activités.

- **Focus sur le projet Apéro Déco dans le cadre du festival « C'est pas du luxe » :**

Le Festival « C'est pas du luxe ! » est un événement culturel important qui a lieu tous les deux ans à Avignon, coordonné par la Fondation Abbé Pierre.

« C'est pas du luxe ! » accueille des projets collectifs principalement réalisés avec et par des personnes accueillies au sein des dispositifs dits AHI « accueil – hébergement – insertion ». Ces démarches font l'objet d'une implication réelle des participants dans la durée tout au long du processus de création jusqu'à sa restitution. L'objectif étant de promouvoir la pratique artistique pour tous. Ces actions sont accompagnées par un ou plusieurs artistes professionnels.

Le festival comprend 3 jours de spectacles, d'expositions, de créations collectives, de galeries éphémères, ateliers...et beaucoup de moments de convivialité !

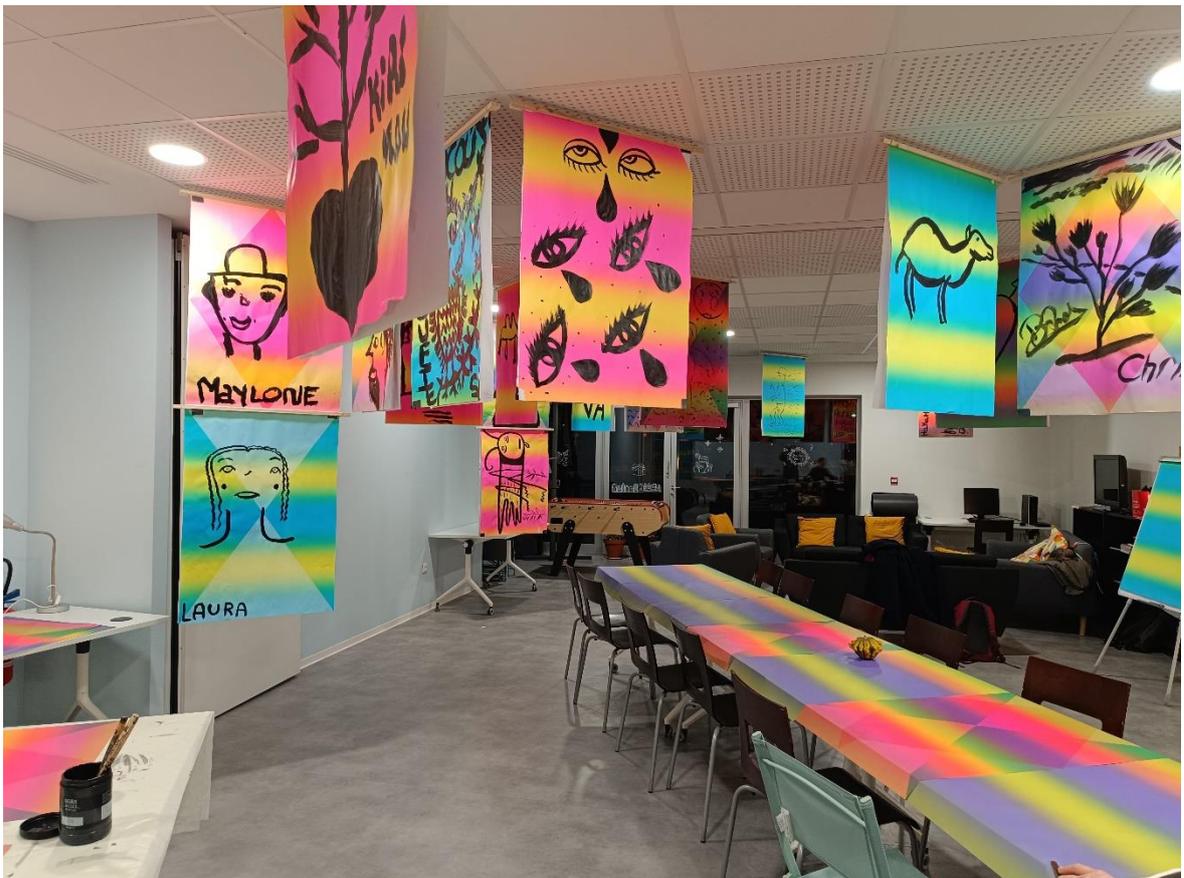
La résidence Sara Banzet a eu l'occasion de participer à ce projet en 2023, en vue du festival, qui se tiendra du 27 au 29 septembre 2024.

Le projet consistait à créer des affiches utilisées par les graphistes pour travailler l'identité visuelle du festival (flyers, signalétique, ...). Les affiches seront également exposées durant les 3 jours du festival à Avignon. La deuxième finalité de notre inscription était d'impliquer les résidents dans la décoration des espaces communs du bâtiment. Après le festival, nous récupérerons les affiches, qui seront exposées à la résidence.

C'est dans ce contexte qu'Aurélien et Céline, deux graphistes, sont intervenus à la résidence afin de piloter ce projet artistique avec nos résidents. Cette activité collective s'est déroulée sur 6 séances de novembre à décembre 2023. Les graphistes ont proposé le travail sur le format affiche à la peinture noire. Chacun a pu laisser libre court à son inspiration du moment. Selon les séances, il pouvait y avoir une thématique pour guider les résidents et leur permettre de libérer leur esprit créatif (portraits croisés, ce qui les défini...).

Pour amener de la convivialité, nous avons proposé des apéros dinatoires à chacune des séances. Les résidents ont également été mobilisés pour la confection des mets qui composaient les apéros.

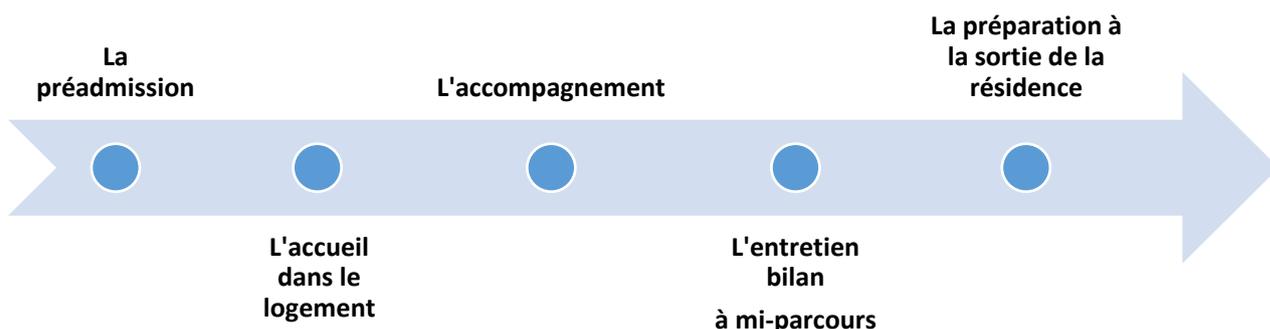
Ce projet est une belle réussite. Sur six semaines ce sont 24 personnes différentes qui ont participé à au moins un apéro déco : 20 résidents (13 séniors et 7 juniors) et 4 personnes invitées par les résidents, dont des résidents qui n'étaient jamais venus sur le collectif.



4.2 L'accompagnement social individuel

Chaque résident bénéficie d'un accompagnement individuel au sein de la résidence. L'objectif premier étant de leur permettre de stabiliser leur situation socioprofessionnelle et ainsi faciliter l'accès à un logement autonome de droit commun.

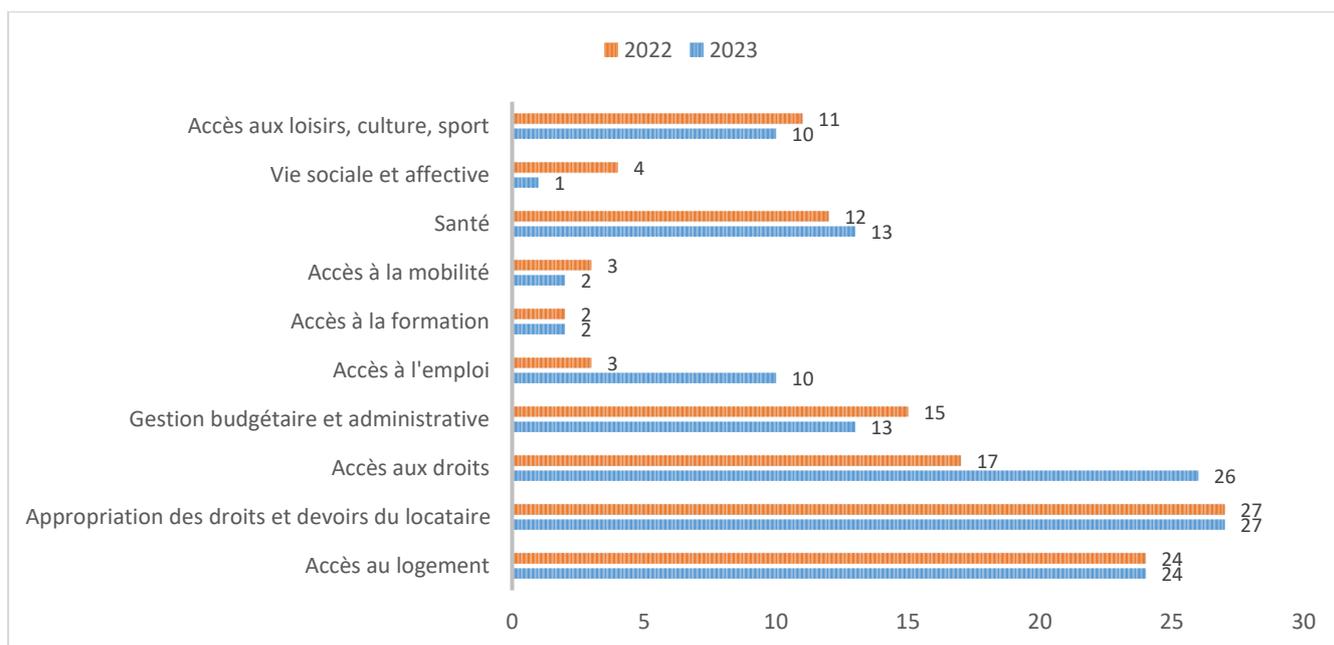
L'accompagnement diffère selon le public. Toutefois, le parcours individuel au sein de la résidence est ponctué par les mêmes étapes :



4.2.1 Le Foyer Jeune Travailleur

Les juniors bénéficient d'un accompagnement socio-éducatif global grâce au financement du FJT par la CAF.

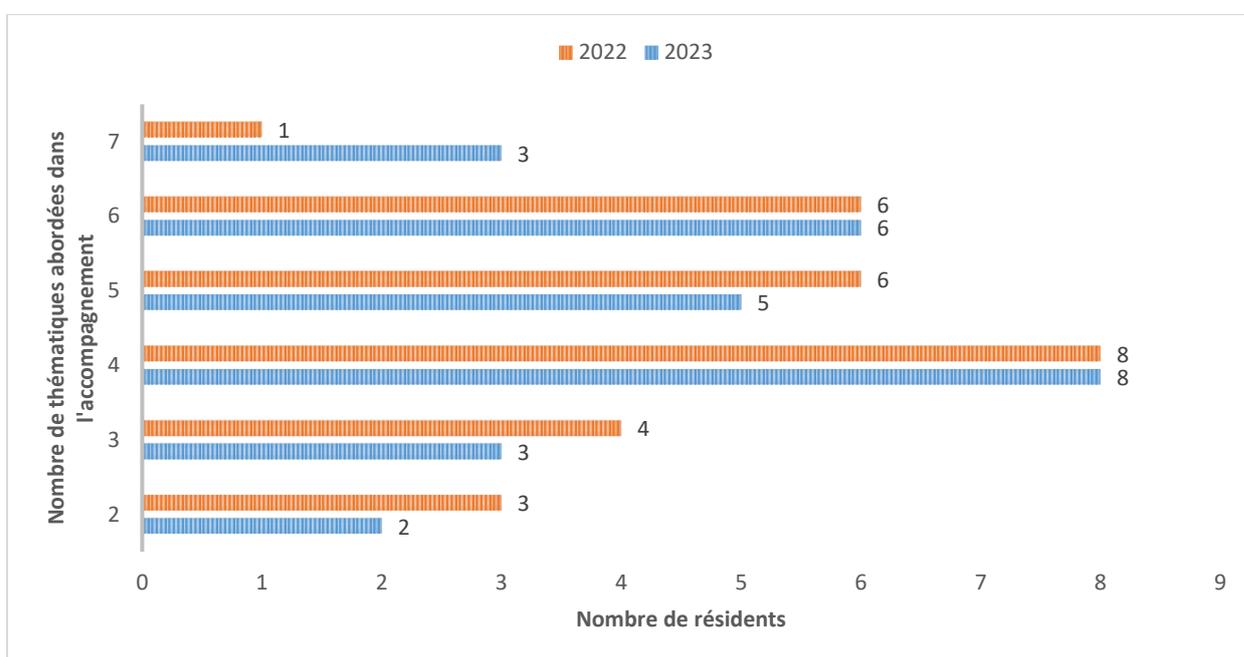
• Les thématiques abordées



Les résidents peuvent être accompagnés dans toutes les thématiques de leur projet d'insertion. Nous intervenons quand un besoin est exprimé mais également quand nous repérons une difficulté. Ainsi, les champs d'intervention sont vastes.

Nous comptons **10 thématiques** abordées dans le cadre de l'accompagnement socioéducatif.

Dans la majorité des situations, les personnes ont été accompagnées sur plusieurs thématiques, du fait d'un cumul de problématiques qui pèse sur leur parcours d'insertion. Ainsi, 81,5 % des jeunes logés en 2023 ont sollicité un accompagnement sur 4 axes et plus (74 % en 2022).



• Les modalités de l'accompagnement

La fréquence de l'accompagnement est adaptée à la situation de chaque jeune, selon ses projets et son degré d'autonomie. Ainsi, l'accompagnement proposé peut être ponctuel ou régulier. Il s'articule avec celui des autres professionnels intervenant dans la situation : Mission Locale, Pôle Emploi, UDAF, EPSAN, centres de formation, instructeur de la demande SIAO, ...

En 2023, **304 temps d'accompagnements individuels** ont eu lieu.

Les rencontres peuvent prendre plusieurs formes :

- Entretien au bureau,
- Visite à domicile,
- Accompagnement physique lors de démarches extérieures,
- Entretien conjoint avec un partenaire.

• Exemple d'un accompagnement

Monsieur E est âgé de 19 ans. Il a connu un parcours migratoire difficile. Originaire de Syrie il est orphelin de naissance. Il a quitté son pays à l'âge de 6 ans avec une famille palestinienne pour arriver en Europe. Il a vécu en Italie puis au Luxembourg où il a été scolarisé, est parti pour l'Allemagne avec une autre famille, aux Pays-Bas et en Belgique avant d'arriver en France en 2019. Il est resté quelques mois à Paris avant d'être pris en charge en Alsace dans le cadre de l'Aide Sociale à l'Enfance.

Monsieur E a bénéficié d'un contrat jeune majeur au sein d'une association. En octobre 2022, le contrat jeune majeur de M. E a pris fin, après plusieurs renouvellements. Sa structure d'accueil l'a accompagné afin d'établir un recours pour une prolongation, cette requête a eu une issue favorable et monsieur E s'est vu renouveler sa prise en charge par la CEA jusqu'en février 2023.

Son contrat jeune majeur s'est finalement arrêté car M. E a obtenu son CAP Peintre et a signé un CDD. Son premier salaire s'élevait à 1800€. Il ne correspondait donc plus aux critères pour l'obtention d'un contrat jeune majeur. L'hébergement de Monsieur E a été maintenu par la structure, le temps de trouver une solution. De nombreuses demandes ont été faites, toutes suivies de refus (pas de place dans d'autres FJT, refus de propriétaires privés).

C'est dans ce contexte qu'une demande SIAO a été formulée vers notre Foyer Jeunes Travailleurs ; le jeune homme a intégré la résidence en mars 2023.

A son arrivée, Monsieur E a rapidement surinvesti l'accompagnement. Quelques frustrations sont apparues, car il a dû trouver de nouveaux repères dans le fonctionnement de l'équipe de la résidence. En effet, précédemment l'accompagnement dont il bénéficiait, était plus intensif et cadrant. M. E n'était pas habitué à entreprendre des démarches en autonomie. Au fur et à mesure, ses sollicitations ont été moins nombreuses. Il a su faire preuve de transparence pour évoquer ses difficultés et les domaines sur lesquels il a besoin d'être accompagné. Nous constatons que l'expérience du logement accompagné en FJT lui a déjà permis de s'essayer à une vie plus autonome. Après une année à la résidence,

la priorité est maintenant donnée à la stabilisation de son insertion professionnelle et à son projet de relogement.

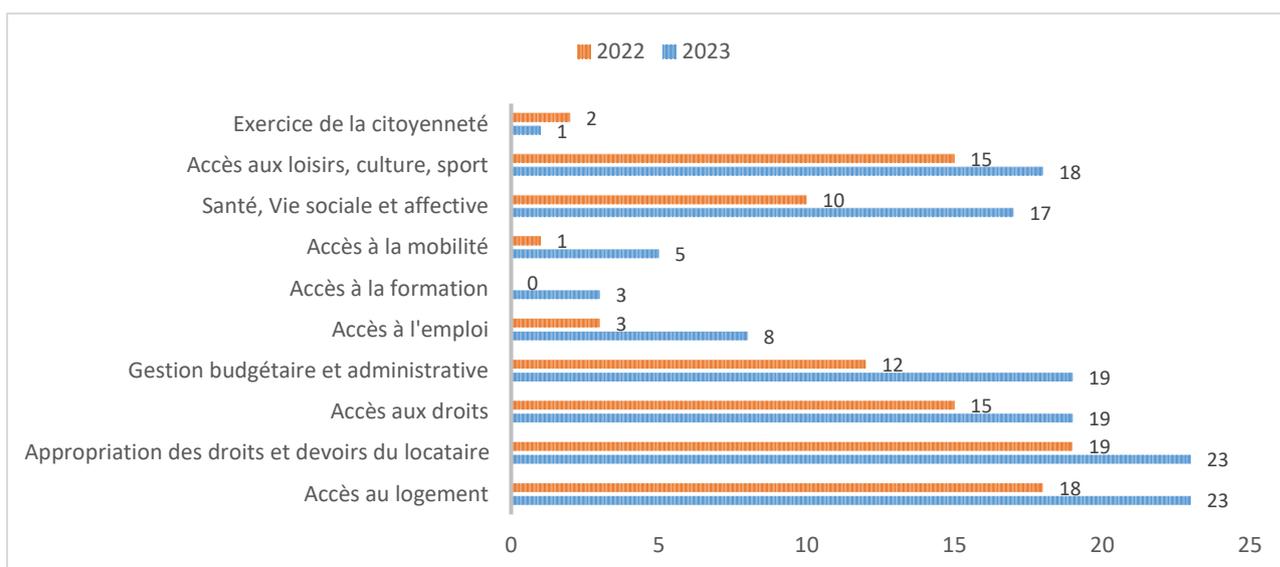
4.2.2 La résidence sociale sénior

Les seniors bénéficient d'un accompagnement principalement axé sur le logement et le quotidien grâce au financement du FSL.

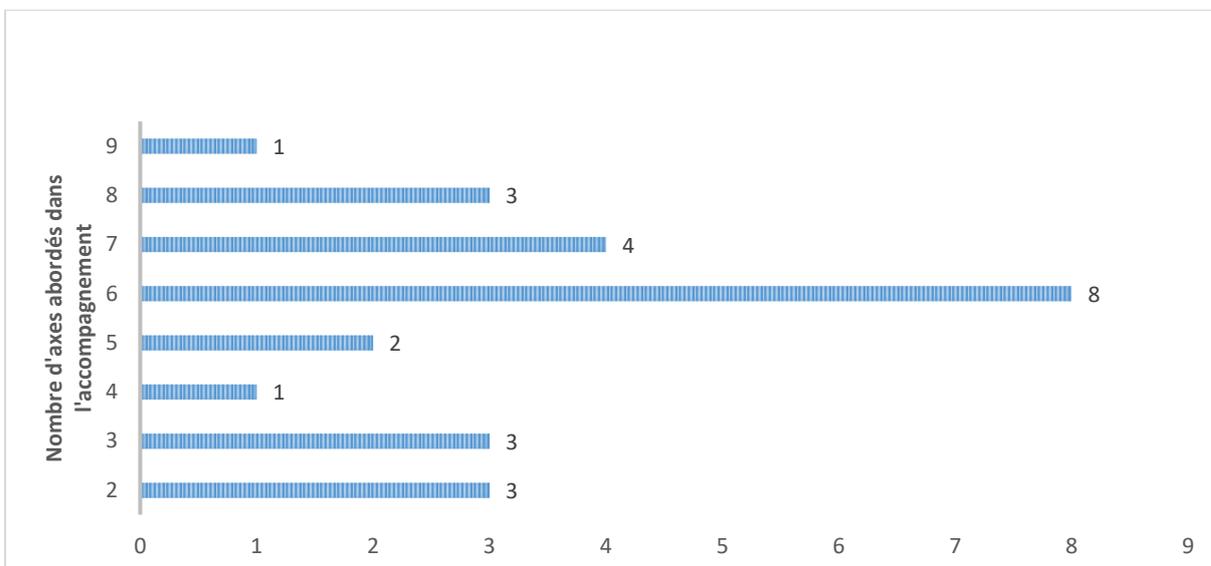
• Les thématiques abordées

Contrairement au FJT, l'accompagnement des seniors au sein de la résidence n'est pas global. Ainsi, nous intervenons sur des champs limités, en lien avec le logement et la vie quotidienne dans le logement. Quand la personne exprime le besoin d'être accompagnée sur un autre axe ou que nous repérons une difficulté, nous allons la mettre en lien avec l'institution compétente.

En 2023, **10 thématiques** ont été abordées au fil des accompagnements.



Comme pour les juniors, nous constatons un cumul de problématiques et la nécessité d'être accompagné sur plusieurs champs d'intervention pour les seniors. Ainsi, 76 % des personnes logées en 2023 ont sollicité un accompagnement sur 4 axes et plus.



Bien que l'accompagnement auprès des séniors soit limité au logement, nous constatons qu'ils sont demandeurs de contacts et de liens sociaux. Ainsi, il est très fréquent que certains viennent nous interpeller au bureau pour discuter, échanger et passer le temps. Ces échanges informels sont très importants car ils nous permettent de mieux connaître la personne, son histoire, ses attentes, ses potentiels. Autant d'éléments qui peuvent nous aiguiller sur le parcours à envisager pour la suite de la résidence.

• Les modalités de l'accompagnement

La fréquence de l'accompagnement est également adaptée à la situation de chaque séniors, selon ses projets et son degré d'autonomie. L'accompagnement proposé peut donc être ponctuel ou régulier. Nous restons vigilants à rencontrer tous les résidents afin de ne pas perdre le lien. Lorsque les demandes dépassent les missions du travailleur social de la résidence, nous travaillons avec d'autres professionnels : Pôle Emploi, UDAF, EPSAN, CCAS, UTAMS, ...

Les rencontres peuvent prendre plusieurs formes :

- Entretien au bureau,
- Visite à domicile,
- Accompagnement physique lors de démarches extérieures,
- Entretien conjoint avec un partenaire.

En 2023, **228 temps d'accompagnement individuels** ont eu lieu.

• Exemple d'un accompagnement

Monsieur C a 58 ans, il est arrivé dans la région il y a quelques années. Il était originaire de Rouen puis son activité professionnelle l'a fait voyager dans plusieurs villes de France avant d'arriver ici.

Il ne travaille plus depuis 3 ans, étant auparavant dans un domaine professionnel très éreintant. Il bénéficie à l'heure actuelle d'une Allocation Adulte Handicapé.

Monsieur C est arrivé en Alsace en juillet 2021 en raison d'une proposition de travail. Il était hébergé chez des tiers, qui après quelques mois ont quitté leur logement. Il s'est donc retrouvé démuné et sans solution. Il a été accueilli dans un centre d'hébergement puis, à la suite de ses problèmes d'addictions, il a intégré un centre thérapeutique. Monsieur a intégré notre résidence au début de l'année 2023.

La transition entre les deux dispositifs a été assez brusque, Monsieur est passé d'un environnement très collectif et encadré à une résidence avec une vie semi-collective et un logement complet à sa disposition. Une appréhension s'est fait ressentir autant au niveau de l'équipe que du résident lui-même. Monsieur a déjà vécu dans un logement autonome mais il était très anxieux à se retrouver seul et de ne pas pouvoir gérer le quotidien, notamment les tâches administratives qui en découlent. La mission première de cet accompagnement a été de lui faire prendre confiance en lui et en ses capacités. Nous avons fixé des rendez-vous réguliers, des contacts téléphoniques, nous avons pu également utiliser un nouvel outil d'accompagnement qui a permis à Monsieur C de faire lui-même l'évaluation de sa situation et de pouvoir faire émerger les thématiques sur lesquelles il aurait besoin d'être accompagné. Cette démarche a permis de faire ressortir des sujets pour lesquels Monsieur ne pensait pas avoir besoin d'aide, nous avons pu fixer des objectifs qui n'étaient pas en lien uniquement avec le logement.

Le lien de confiance s'est construit au fur et à mesure des entretiens. Monsieur est transparent, il a repris la consommation du produit dont il était sevré mais il le fait avec modération, étant bien conscient de l'impact que cela peut avoir sur sa santé et son avenir.

Nous avons créé une demande de logement social, Monsieur a eu un suivi budgétaire effectué par l'UTAMS à sa demande, ce qui lui a permis de mieux contrôler ses finances et se préparer un pécule pour de futurs frais d'emménagement. Il se sent prêt à envisager la vie dans un logement classique bien qu'il reste anxieux quant à cette idée.

5 Perspectives 2024 : l'évolution du projet social

En 2023, nous avons poursuivi le travail d'ajustement du projet social initial. Cette réflexion a été alimentée par les temps de formation UNAFO, que l'équipe a pu partager avec la résidence Elan.

Le programme de formation a été choisi selon les besoins d'acquisition de compétences des professionnels d'Entraide le Relais et a porté sur 5 thématiques. Les sessions ont été ouvertes à d'autres services de l'association et pour les deux dernières à d'autres associations. Cela nous a permis d'enrichir nos pratiques en menant des temps de réflexion communs et en partageant nos expériences respectives.

	Thématique
Mars 2023 : deux jours	Accueillir et accompagner des personnes connaissant des situations d'addiction
Mai et octobre 2023 : trois jours	Accompagner les personnes logées en résidence sociale : Logement d'abord et nouvelles postures professionnelles
Juin 2023 : deux jours	Concertation et participation des résidents
Septembre 2023 : deux jours	Estime de soi et hygiène
Février 2024 : deux jours	Viellissement, précarisation, fin de vie et logement : vers quel modèle d'accompagnement social ?

Ces journées de formation nous ont permis de repérer les points à travailler prioritairement et les outils dont nous aurons besoin pour dynamiser le parcours individuel des résidents. Nous constatons que la temporalité du contrat d'occupation, fixée à deux années, pose des enjeux importants dans la manière d'envisager l'accompagnement individuel dans notre structure : comment créer une relation éducative régulière, de confiance dans un temps court et restreint, pour permettre aux personnes de (re)devenir actrices et moteurs de leurs projets ?